



ACADÉMIE
DE PARIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dispositif PASSPRO : QUI FAIT QUOI ?



2022 – 2023

DANS L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

L'élève



L'élève :

- Se connecte au site du rectorat de Paris et découvre les formations de la voie professionnelle.
- S'informe sur **les formations et les métiers** qui l'intéressent (CDI, CIO, rallyes de la voie professionnelle, salons, site ONISEP, Oriane...).
- **Se renseigne sur le trajet à effectuer pour se rendre dans l'établissement souhaité à partir de son domicile.**

- demande à son professeur référent de l'inscrire aux entretiens dans les établissements concernés et s'y prépare.
- télécharge la lettre de motivation guidée sur le site du rectorat de Paris et la renseigne seul ou avec de l'aide, (il devra obligatoirement s'en munir pour les entretiens).
- poursuit sa réflexion sur la ou les formation(s) envisagée(s) suite aux entretiens.

L'établissement d'origine

Un adulte référent ou le professeur principal

- Accompagne l'élève dans sa réflexion tout au long du dispositif (recherches, démarches d'inscription, rédaction de sa (ses) lettre(s) de motivation guidée(s).
- Prépare l'élève à l'entretien d'information.
- Inscrit l'élève au dispositif PASSPRO au sein de l'application **Passorientation** via le portail ARENA.



Le principal de collège saisit pour chaque élève bénéficiaire :

- un avis : réservé, assez favorable ou favorable ;
- un bref commentaire visant à apprécier la motivation et l'implication de l'élève.

Ces appréciations devront être saisies en amont des entretiens de l'élève dans les lycées afin de pouvoir servir de supports lors de ces rendez vous.

L'ENTRETIEN DANS L'ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

L'élève



Préalablement à l'entretien, l'élève doit :

- préparer son itinéraire ;
- imprimer sa lettre de motivation ;
- se munir d'un stylo et de feuilles pour prendre des notes.

Durant l'entretien, l'élève recueille des informations pour construire son parcours d'orientation.

Il doit pouvoir :

- obtenir des informations précises sur la formation qu'il envisage ;
- être informé sur les poursuites d'études et les débouchés ;
- recevoir des conseils individualisés sur son projet.

L'établissement d'accueil

Lors de l'entretien, le lycée de référence porte un regard objectif et bienveillant sur le projet de l'élève.

Il devra mesurer lors de cette rencontre :

- L'implication et la motivation de l'élève pour le choix envisagé ;
- Les chances de réussite de l'élève dans la formation demandée.

L'entretien doit donner lieu à un compte-rendu visant à conseiller l'élève sur son projet dans un esprit d'aide et d'accompagnement.

Au vue de l'ensemble de ces éléments, le chef d'établissement du lycée de référence devra émettre un avis : réservé ou favorable.



Si cet avis est favorable, un bonus de 2500 points sera attribué à l'élève au sein d'Affelnet.